

Montauban, le 26 août 2020

Communiqué de presse

Les restrictions renforcées sur le système Neste

Les réserves du système Neste sont déjà consommées pour plus de moitié du volume avant la fin août. Les possibilités de soutien d'étiage et de satisfaction de tous les besoins deviennent très difficiles.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 26 août 2020 un arrêté de limitation des prélèvements d'eau.

Cet arrêté prend effet le samedi 29 août 2020 à partir de 8 h 00 du matin. Il a pour objet :

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **2 jours par semaine** (Niveau 1_B) sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :

14 – Bassin de la Bonnette

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **3,5 jours par semaine** (Niveau 2) sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :

12 – Bassin de la Baye

47 – Bassin de la Séoune

13 – Bassin de la Seye

49 – Petits affluents de Garonne

19 – Petits affluents de l'Aveyron

61 – Rivière Arrats réalimenté

25 – Bassin du Lemboulas aval

63 – Rivière Gimone réalimentée

41 – Bassin de la Sère

- ◆ l'**interdiction totale** (Niveau 3) des prélèvements d'eau sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :

15 – Bassin de la Lère non-réalimentée

44 – Bassin de la Barguelonne aval

23 – Bassin du Tescou non réalimenté

45 – Bassin du Lendou

24 – Bassin du Lemboulas amont + Petit Lem.

46 – Bassin de la Petite Barguelonne

26 – Bassin de la Lupte-Lembous

48 – Bassin de l'Auroue

27 – Petits affluents du Tarn

51 – Bassin du Boudouyssou (Tancanne)

42 – Bassin du Lambon

62 – Petits affluents de l'Arrats

43 – Bassin de la Barguelonne amont

64 – Petits affluents de Gimone

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications > Arrêtés préfectoraux

Direction départementale des territoires – Contact : 05 63 22 25 02